

**SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU
16 DÉCEMBRE 2015**

PRÉSENTS:

M. D. BACQUELAINE, *Bourgmestre Empêché-Président du Conseil communal,*

M. L. BURTON, *Echevin délégué aux fonctions de Bourgmestre;*

MM. Ph. LABALUE, Mmes A. THANS, F. HERRY, S. ELSER, M. A. JEUNEHOMME, *Echevins;*

M. D. GRISARD de la ROCHETTE, *Président du Conseil de l'Action Sociale;*

Mmes M. HAESBROECK-BOULU, M.-P. LHOEST-GAUTHIER, MM. B. LHOEST, D. VERLAINE, A. NOEL, Mmes C. ROLAND-van den BERG, ~~M. E. JANSSENS~~, Mme C. GUYOT, A.-S. BOFFÉ, MM J.-M. WIDAR, B. LALOUX, ~~L. THELEN~~, Mmes N. JAVAUX, V. BRAVIN, D. VANHEESBEKE-LENAERTS, M. A. NICOLET, Mme M.-L. CHAPPELLE-LESPIRE, MM A. OLBRECHTS, B. FOURNY, J. QUOILIN, *Conseillers communaux;*

M. R. GILLET, *Directeur général.*

Monsieur le Président ouvre la séance à 20:40 en excusant l'absence des conseillers E. JANSSENS, L. THELEN, N. JAVAUX, V. BRAVIN.

Monsieur le Président demande que les points à l'ordre du jour soit interverti car Monsieur le Directeur général du CPAS doit encore participer à une autre réunion ce soir.

SÉANCE PUBLIQUE**L'ORDRE DE PASSAGE DES POINTS EST MODIFIÉ****1. Budget du CPAS pour l'exercice 2016.**

Le point n° 6 devient le point n°1

Monsieur GRISARD de la ROCHETTE, Président du CPAS expose le point.

Le budget est d'un montant de 7 400 000,00€ et il y a une intervention communale pour 2 460 000,00€. Le poste "personnel" est d'un montant de 3 368 000,00€. Il y a une augmentation de 3,7% par rapport au budget initial et il faut remarquer que nous avons obtenu de nombreuses subventions et qu'il y a pas mal d'intervention de bénéficiaires. Les recettes de prestation sont de l'ordre de 320 000,00€.

L'augmentation de la part communale est de 3,8%.

Nous avons pu poursuivre les actions menées et maintenir les différents services.

Monsieur le Conseiller Benoît LALOUX remarque que les frais de personnel ont augmenté de 6,5% et il demande quelle est la cause de cette augmentation.

A 20:50, Madame le Conseiller Carine ROLAND entre en séance

Monsieur GRISARD de la ROCHETTE, Président du CPAS répond que cette dépense est compensée par les recettes.

Monsieur le Directeur général du CPAS que cela est dû à des changements intervenus pendant l'année et qu'une réponse plus précise sera transmise par écrit à Monsieur le Conseiller Benoît LALOUX.

Le Conseil, par dix-sept voix pour et six abstentions (MR/PS+CDH)

(voir délibération n° < >, pages< > et < >).

2. Modification budgétaire n°3 du CPAS – services ordinaire et extraordinaire.

Le point n°7 devient le point n°2

Le Conseil, par dix-sept voix pour et six abstentions (MR/PS+CDH)

(voir délibération n° < >, pages< > et < >).

3. Situation de l'administration et des affaires de la commune - article L 1122-23 du code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Le point 1 devient le n°3

Monsieur le Conseiller Dominique VERLAINE remarque qu'il y a une baisse de la population d'environ 200 habitants.

Monsieur le président répond que nous les récupérerons l'année prochaine car ce chiffre n'est qu'un cliché un jour donné.

Monsieur le Conseiller Benoît LALOUX signale que, régulièrement, il manque des délibérations.

Monsieur le Directeur général répond que lorsqu'une délibération est versée au dossier avec retard, elles sont envoyées par courriel aux chefs de groupe.

Monsieur le Conseiller Benoît LALOUX signale qu'il ne les reçoit pas régulièrement et demande que dans ce cas, les délibérations lui soient adressées.

Le Conseil prend connaissance dudit point.

4. Correspondance et notifications – communication des décisions de l'autorité de Tutelle.

Le point 2 devient le n°4

Service Public de Wallonie – 10/12/2015 – approbation de la délibération du conseil communal du 28/10/2015 relative à la taxe sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés

Service Public de Wallonie – 26/11/2015 – approbation de la délibération du conseil communal du 30/09/2015 relative aux prestations rendues par les services communaux ayant l'aménagement du territoire et de l'urbanisme dans leurs compétences

5. Budget communal pour l'exercice 2016.

Le point n°3 devient le n°5

Monsieur Alain JEUNEHOMME, Echevin des Finances, du Budget et du Commerce présente le point et il signale d'emblée qu'entre le moment où les documents sont partis à l'impression et maintenant, nous avons reçu une promesse ferme de subside pour le plan de mobilité.

Il ajoute que jeudi dernier, nous avons eu une commission des finances et que nous avons répondu à des questions posées par courriel.

Il y a une diminution des recettes à l'IPP de 6 800 000,00€, pour autant qu'elle se confirme. Bonne nouvelle, nous avons ensuite touché 10 100 000,00€ ce qui a permis d'augmenter des provisions.

Nous avons demandé un effort de 3% à l'ensemble des services. Au niveau des transferts, nous devons faire une dotation de 60 000,00€ à la zone SECOVA pour tendre vers le respect de la norme KUL.

Nous devons aussi augmenter notre dotation au CPAS de 90 000,00€ car la politique de remise à l'emploi nécessite des moyens.

L'article 60 permet aux personnes en difficulté soit de retrouver un emploi, soit de retrouver ses droits aux allocations de chômage. Il est plus proactif de s'engager dans cette voie que de payer seulement le revenu d'insertion.

Pour ce qui concerne le personnel, nous allons procéder à 4 recrutements pour l'échevinat des travaux et à 1 recrutement pour l'échevinat des sports afin de remplacer Monsieur MEHLEN.

Nous poursuivons notre politique de ne procéder au remplacement qu'avec circonspection.

Si nous devons malgré tout procéder à des remplacements, nous avons prévu un montant de 58 000,00€.

Le maintien de cette politique nous a permis de ne procéder à aucun licenciement sec pour raisons économiques.

Pour ce qui concerne le budget extraordinaire, sur base des règles actuellement en cours, notre balise d'endettement est d'un montant de 3 600 000,00€, nous l'avons fixé à un montant inférieur, soit 2 500 000,00€.

Dans le contexte actuel, nous estimons que c'est plus prudent.

Pour ce qui concerne les investissements hors balise, nous avons le projet de la salle polyvalente à l'école communale de VAUX-SOUS-CHEVREMONT car à l'heure actuelle, pour aller à la gymnastique, les enfants doivent se rendre au complexe sportif de VAUX-SOUS-CHEVREMONT.

Il y a également le dossier de construction d'une crèche à VAUX-SOUS-CHEVREMONT et l'égouttage de la rue les Oies qui va permettre d'alimenter la station d'épuration de TILFF qui pour le moment est sous alimentée.

La modernisation du réseau de caméras permettra de couvrir l'ensemble des sorties d'autoroute qui se trouvent sur la commune: le rond-point de BEAUFAYS, le rond-oint à EMBOURG et les sites sensibles qui se trouvent sur la commune comme les places de de village et les cours d'école.

En conclusion:

- en matière de personnel, les recettes stagnent.
- l'augmentation de la dotation du CPAS qui est due à la crise économique que nous vivons actuellement
- l'augmentation du contrôle de la tutelle
- la diminution des dividendes des intercommunales

Nous devons donc maintenir la même rigueur budgétaire.

Le budget est en boni à l'exercice propre mais la tutelle risque de nous dire "je vous oblige de passer à 8% à l'IPP et 2600 centimes additionnelles au précompte immobilier".

Je ne comprends pas cette logique mais si nous ne nous y soumettons pas, la sanction serait une diminution de la part du fonds des communes.

Monsieur le Conseiller Benoît LALOUX estime que nous ne sommes plus dans le domaine de la prévision et que pour les informations venant du fédéral, nous sommes en pleine incertitude. Il ajoute: "Si nous continuons ainsi pour 2017, cela risque d'être compliqué, je ne voudrais pas être à votre place. Nous avons des inquiétudes pour l'évolution financière de la commune."

Monsieur Alain JEUNEHOMME, Echevin des Finances, du Budget et du Commerce répond qu'évidemment, sur la prévisibilité, quand le même jour nous recevons des courriers en sens divers, nous pouvons nous poser des questions.

Nous avons prévu un fonds de réserve un montant pour la pension des mandataires et une augmentation de 200,00€ brut pour la pension des agents.

Nous avons préféré mettre l'accent sur ces priorités. Nous nous occuperons ensuite de la pension pour les agents contractuels.

Monsieur le Conseiller Bernard FOURNY répond que les principaux subsides ne bougent pas.

Monsieur Alain JEUNEHOMME, Echevin des Finances, du Budget et du Commerce répond qu'il n'a pas attaqué un niveau de pouvoir par rapport à un autre et qu'il a simplement expliqué la modification en séance.

Monsieur le Conseiller Bernard FOURNY ajoute que nous ne voyons nulle part dans votre budget la perte d' 1 000 000,00 d'€ dans ce qui vient du fédéral.

Le retard d'enrôlement ne va pas s'améliorer et avec tax-shift, la commune risque encore de perdre 1 365 000,00€.

Pour les travailleurs frontaliers, le fédéral va encore diminuer les montants qu'il envoie aux communes.

Pour les assurances, j'ai constaté une forte diminution mais parfois aussi une augmentation.

Monsieur Alain JEUNEHOMME, Echevin des Finances, du Budget et du Commerce répond que pour le poste "assurances" nous en sommes à 48% de diminution. Il ajoute que la diminution du personnel statutaire pose problème car si personne ne joue le jeu, il n'y aura bientôt plus de pensions. Le fait que beaucoup de communes arrêtent de nommer pose un vrai problème de solidarité. On va payer moins cher, mais sur le dos des autres.

Monsieur Alain JEUNEHOMME, Echevin des Finances, du Budget et du Commerce répond qu'ici à CHAUDFONTAINE, des statutaires qui avaient de gros salaires allaient bientôt partir. La logique aurait pu être celle d'une commune libérale comme ANS qui ne nomme plus personne depuis 15 ans. Ce qui compte, c'est le montant de cotisations que l'on paye, pas le nombre d'agents.

Monsieur GRISARD de la ROCHETTE, Président du CPAS ajoute que les articles 60 sont passés de 26 à 52 et que c'est plus intéressant tant pour eux que pour la commune.

Le Conseil, par dix-sept voix pour et six voix contre (MR / PS+CDH).

6. Prorogation jusqu'au 31/12/2016 du règlement relatif à la taxe additionnelle communale à l'impôt des personnes physiques.

Le point n° 4 devient le n°6

Le Conseil, par vingt voix pour et trois voix contre (MR+PS/CDH)

(voir délibération n° < >, pages < >et < >).

7. Prorogation jusqu'au 31/12/2016 du règlement relatif aux centimes additionnels communaux au précompte immobilier.

Le point n°5 devient le n°7

Le Conseil, par vingt voix pour et trois abstentions (MR+PS/CDH)

(voir délibération n° < >, pages < >et < >).

8. Gestion dynamique de la dette - délégation au Collège communal.

Monsieur le Conseiller Benoît LALOUX demande qu'une information plus régulière du conseil communal soit donnée en la matière.

Monsieur Alain JEUNEHOMME, Echevin des Finances, du Budget et du Commerce précise que la flexibilité est plus grande chez ING.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

9. **Dotations à la zone de police Secova pour l'exercice 2016.**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

10. **Octroi de subsides communaux pour l'exercice 2016.**

Monsieur le Conseiller Benoît LALOUX estime qu'il ne comprend pas le tableau qui se trouve dans le dossier au sujet de la maison du tourisme.

Monsieur Alain JEUNEHOMME, Echevin des Finances, du Budget et du Commerce répond que le montant de 128 000,00€ est une intervention communale dans le budget de fonctionnement tandis que le montant de 14 000,00€ concerne la part pour le personnel.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

11. **Contrôle de l'octroi de subsides communaux pour l'exercice 2014.**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

12. **INTRADEL - marché 2017-2024 – périodicité des collectes par conteneur à puce.**

Monsieur le Conseiller Bernard FOURNY demande si la levée d'un conteneur de chaque type par semaine ne serait pas préférable car avec le nouveau système, le gain est faible.

Monsieur Alain JEUNEHOMME, Echevin des Finances, du Budget et du Commerce répond que vu l'économie générée par ce nouveau système, cela ne vaut pas la peine de s'exciter. Il est d'ailleurs prévu une évaluation où la question sera posée "passons-nous à une collecte par 15 jours?" Il ajoute que si nous ne faisons une collecte tous les 15 jours, il nous faudra plus de camions que maintenant.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

13. **Adhésion à l'opération-pilote visant la conclusion d'une convention pluriannuelle entre la commune et les fabriques d'église de CHAUDFONTAINE.**

Monsieur le Conseiller Bernard FOURNY déclare qu'il est favorable à cette adhésion, voire même à une fusion de toutes les fabriques d'églises.

Monsieur le Conseiller Jacques QUOILINsignale qu'il a interrogé 2 présidents de fabrique d'église et que ceux-ci lui ont déclaré qu'ils ne sont au courant de rien.

Monsieur Alain JEUNEHOMME, Echevin des Finances, du Budget et du Commerce répond que dans la logique du système, il faut d'abord que les communes se prononcent, c'est une étape préalable.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

14. **Allocation de fin d'année 2015.**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

15. **Conditions particulières de recrutement et d'évolution de carrière des employés d'administration et des ouvriers qualifiés.**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

16. Règlement de travail – modifications.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

17. Vente d'une parcelle de terrain à CHAUDFONTAINE.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

18. Intercommunale : assemblée générale - approbation de l'ordre du jour .

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

19. Schéma cyclable directeur pour la province de LIEGE - validation du réseau.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

20. Mission d'étude dans le cadre de l'élaboration d'un projet de réaménagement du parc de l'hôtel communal à EMBOURG – approbation du mode de passation du marché et du cahier des charges.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

21. Plan d'investissement communal 2013-2016 : modification - approbation de cette modification.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

22. Réfection de la voirie rue Bel Horizon à EMBOURG - approbation des conditions et du mode de passation.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

23. Travaux de réfection de la cour de la bibliothèque de VAUX-SOUS-CHEVREMENT - approbation des conditions et du mode de passation.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

24. Acquisition d'un système de géolocalisation pour les véhicules du CPAS et de la Commune de CHAUDFONTAINE - approbation des conditions et du mode de passation.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

25. Remplacement des adoucisseurs d'eau dans les écoles de BEAUFAYS et de VAUX-SOUS-CHEVREMENT - approbation des conditions et du mode de passation.

Monsieur le Conseiller Dominique VERLAINE demande où en est la CILE dans l'adoucissement de l'eau à la source.

Madame Florence HERRY, Echevin de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement répond que c'est en cours mais que cela prendra encore du temps.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

26. Etude de performance énergétique de bâtiment (PEB) pour la future MCAE de VAUX-SOUS-CHEVREMENT - approbation de la mission de service complémentaire.

Monsieur le Conseiller Jacques QUOILIN demande pourquoi cette étude complémentaire.

Madame Sabine ELSEN, Echevin des Travaux publics, de la Propreté et des Plantations répond que les études de performance énergétique de bâtiment n'étaient pas obligatoire à l'époque où le dossier a été monté

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

27. Acquisition en gaz et en électricité – centrale de marchés 2016-2017-2018 – prise d'acte.

Le Conseil prend acte dudit point (voir délibération n° <.....>, pages <.....> et <.....>).

28. Approbation du procès-verbal de la séance du 25/11/2015.

Le Conseil, à l'unanimité approuve le procès-verbal de la séance du 25/11/2015 moyennant une remarque de Monsieur le Conseiller Benoît LALOUX sur l'envoi des délibérations aux chefs de groupe. Il n'aurait pas reçu les délibérations qui ont été envoyées à la Direction générale plus tard.

Monsieur le Bourgmestre ff présente le nouveau site de la commune de CHAUDFONTAINE. Il déclare:

"Nous avons essayé que ce site soit le plus complet possible et nous avons adopté une approche en nous plaçant du côté de l'utilisateur (du Citoyen). On peut y mettre l'adresse des conseillers communaux et il suffit que vous envoyez votre réponse au service de l'information.

Ce site est accessible quelque soit votre support informatique.

Il a été réalisé en interne, ce qui est un avantage au niveau du coût et un désavantage au niveau du délai."

Monsieur le Conseiller Bruno LHOEST demande s'il ne serait pas possible d'avoir accès aux dossiers présentés au conseil par le biais de ce site internet. Il s'agirait de consulter, non seulement la délibération mais également les pièces du dossier.

Monsieur le Bourgmestre ff répond qu'il est possible d'envisager un tel système mais avec un code d'accès car à ce stade, les délibérations sont seulement des projets et il y a les dossiers du huis clos."

POINT DEPOSE EN URGENGE

29. Réalisation du magazine « Vivre à Chaudfontaine » sur base d'un fichier informatique transmis par le Service de l'Information. Mode de passation du marché public et conditions.

Monsieur le Bourgmestre ff présente le point et signale que le délai était trop court pour faire un marché public en janvier.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons passer ce point aujourd'hui. Il s'agit du cahier des charges pour l'impression du VAC.

Le Conseil, à l'unanimité sur l'urgence et sur le dossier

(voir délibération n° <.....>, pages <.....> et <.....>).

A 22:30, Monsieur le Bourgmestre lève la séance publique et aborde immédiatement l'ordre du jour de la séance huis clos.

H U I S C L O S

1. Enseignement communal

- a) **congé pour interruption partielle de carrière professionnelle dans le cadre d'une assistance médicale (prise d'acte)**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

- b) **désignation temporaire de quatre institutrices primaires à temps plein (ratification)**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

- c) **désignation temporaire d'une institutrice primaire à temps partiel (ratification)**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

- d) **désignation temporaire de trois institutrices maternelles à temps plein (ratification)**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

- e) **désignation temporaire d'une institutrice maternelle à temps partiel (ratification)**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

A 22:45, Monsieur le Président lève la séance.

PAR LE COLLEGE:

Le Directeur général,

L'Echevin délégué aux fonctions de Bourgmestre,

Richard GILLET.

Laurent BURTON.